

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 5 Mai (05/05/2015)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 29 avril, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Christine HÉMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, **Adjoint,**
Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, M. Michel PIRAME, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Valérie CLARMONT, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Colette ROLLET (représentée par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), **Adjoint,**
M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Pierre FONTANIE), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), Mme Fabienne GASC (représentée par Mme Maïté GARRIGUES), M. Mathieu RICHARD (représenté par Monsieur Laurent TAMIETTI), M. Aïzen ABOUA (représenté par Madame Eliette DELMAS), Mme Marie CASTRO (représentée par Monsieur Pierre GUILLAMAT), M. Gérard VALLES (représenté par Mme Christine FANFELLE), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux.**

Monsieur Daniel CALVI est nommé secrétaire de séance.

23 – 05 Mai 2015

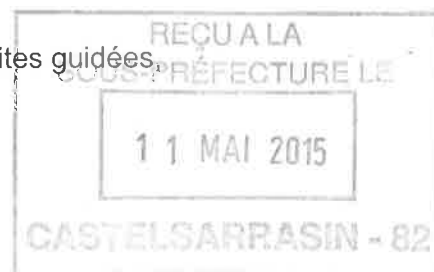
TARIFS DES VISITES GUIDÉES ET ATELIERS ORGANISÉS PAR LE SERVICE PATRIMOINE DANS LE CADRE DU LABEL VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

Rapporteur : Mme AUGÉ.

VU les précédentes délibérations du Conseil Municipal et notamment celle n° 18 du 20 décembre 2012 fixant les tarifs des ateliers et visites guidées organisés par le Service Patrimoine,

Considérant l'organisation d'ateliers et de visites guidées visant à permettre aux moissagais de mieux s'approprier le patrimoine bâti et naturel de leur ville ainsi que son histoire, dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire,

Considérant la nécessité de fixer les tarifs de ces ateliers et visites guidées,



Considérant que les recettes générées par ces entrées seront gérées par la régie municipale de recettes des Affaires Culturelles,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à 30 voix pour et 3 voix contre (Mme FANFELLE, MM. BOUSQUET, VALLES)

FIXE les tarifs des ateliers et visites guidées proposés par le Service Patrimoine comme suit :

	Tarif Plein	Tarif Réduit *	Tarif moins de 12 ans
Animations Patrimoine	4 €	2 €	Gratuit

* **Tarif réduit** : ce tarif s'applique aux catégories suivantes : demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, jeunes entre 12 et 18 ans, personnes handicapées sur présentation d'un justificatif.

DIT que les recettes générées par ces entrées seront gérées par la régie municipale des recettes des Affaires Culturelles.

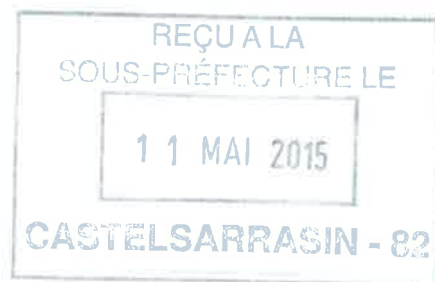
Pour copie conforme

Moissac le 7 mai 2015

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :